

Service des ressources humaines

Compte rendu : Comité des relations de travail du personnel enseignant : 14 mai 2025 2024 à 13h30 , à la salle La Lièvre

Présences :

Caroline Crépeau, direction SRH	X	Daniel Boisjoli, président SPEHR	X
Stéphane Lajeunesse, direction d'établissement		Paquette Caroline, VP SPEHR	X
Nathalie Ducharme, direction d'établissement		Fabien Thibault, enseignant primaire	X
Marie-Hélène Brousseau, direction FGA	X	Mélissa Leduc, enseignante secondaire	X
Vincent Mainville, direction FP	X	Céline Curtil, enseignante FGA	A
Odile Lajeunesse, conseillère GP	X	Christian Leduc, enseignant FP	X

OBJET	DISCUSSION — RÉSULTAT	SUIVI – QUI
1. Lecture et adoption de l’ordre du jour	Secrétariat : Odile Lajeunesse Adoption de l’ODJ Ajout des points suivants : -Annexe 72 -Table RH -Aide à la classe -Projet pilote mutation après choix de tâche	

OBJET	DISCUSSION — RÉSULTAT	SUIVI – QUI
2. Suivis au compte rendu du 12 février 2025	2.1 Suivi # 6 : Reclassement : on applique comme l’entente nationale, on maintient notre pratique pour le moment. 2.2 Suivi # 9 a) : Documentation à fournir au syndicat, clause 3.3-01 : des rappels ont été faits et continueront d’être faits aux directions de services pour les suivis à faire.	
3. Date de la séance des postes à temps partiel, 8 août 2025	On est encore en attente, mais la partie patronale trouve qu’il serait plus raisonnable de faire la séance au moins de juillet. La partie patronale précise qu’il est plus compliqué de le faire au mois d’août en terme organisationnel. La partie syndicale entend bien les préoccupations de la partie patronale. Par contre, le syndicat a consulté les enseignants à statut précaire pour les entendre à cet effet. Ceux-ci ont exprimé qu’ils préféreraient le maintien de la séance au mois d’août. Le statut quo sera retenu pour cette année (séance début août 2025). Par contre, nous conviendrons à nouveau pour l’année scolaire suivante. <i>Après la tenue du CRT, la DRH a reçu une information à l’effet qu’un arbitre se prononcera le 23 mai sur la tenue d’une séance d’affectation au mois de juillet. La partie syndicale accepte donc un report de la décision finale quant à la date de la séance.</i>	
4. Amendement à l’entente locale 8-7.11	Selon la partie syndicale, l’entente initiale va à l’encontre du principe, car on ferait appel aux NLQ avant les LQ. Un nouveau projet d’entente est proposé : « un suppléant LQ ou en voie de l’être qui n’est pas dans le champ » sera ajouté entre le point b) et le point c). Point e : « un suppléant LQ ou en voie de l’être ». À vérifier : clauses 11-10.11 FGA et 13-10.15 en FP. Le système de dépannage sera expliqué aux enseignants en début d’année et déployé auprès des enseignants. Une note sera envoyée aux directions pour aviser le personnel d’indiquer le statut de « remplaçant » en plus du statut « d’employé » dans scolo afin de recevoir les demandes de suppléance.	
5. Guide de traitement des congés pour le personnel	Le guide de congé modifié est présenté, quelques modifications sont apportées, entre autres, la date de début et date de fin des CPST et autres modifications.	

OBJET	DISCUSSION — RÉSULTAT	SUIVI – QUI
6. Journées pédagogiques 8-1.09	Le calendrier des journées pédagogiques est présenté. Ce calendrier identifie aussi les journées où les enseignants déterminent leur lieu de travail, soit le 14 novembre, 27 février pour tous, ainsi que le 25 et 26 juin + 2 premières journées tempêtes. Le syndicat précise que les 25 et 26 juin, les enseignants sont souvent requis au travail. Le syndicat précise que le 25 juin serait préférable aussi pour le primaire. En FGA : 14 novembre et 27 février le lieu peut être déterminé par l'enseignants	Caroline : pourquoi 25 juin EPSJ et 26 primaire sec.
7. Entrevues de départ	Le syndicat questionne, comment fonctionne-t-on au CSSHL. Depuis janvier 2025, le CSSHL fait systématiquement des entrevues de départ. Le bilan sera partagé au prochain CRT.	
8. Autres points :	a) Annexe 72 : le syndicat demande si les sommes ont été utilisées. La partie patronale précise que les sommes ont été décentralisées dans les écoles. Le syndicat souhaite avoir le bilan financier de l'annexe 72, ce bilan leur sera fourni. b) Table RH : le syndicat demande en quoi cela consiste. La partie patronale explique que la table RH permet d'outiller les directions quant à différents aspects. Il y aura 3 rencontres par année scolaire. Les sujets pourront être expliqués plus en profondeur lors de ces rencontres. Il serait intéressant d'avoir des sujets récurrents au niveau aussi des CRT. c) Aides à la classe : la répartition faite en fonction des balises déterminées. Les aides à la classe seront disponibles dès le début de l'année scolaire. d) Projet pilote pour 2 ans : mutation après choix de tâches – à revalider en cours d'année; confirmer ou non la pratique.	
Levée de la rencontre	Levée de la rencontre 14h58	